

LETTRE DE POLITIQUE DE LUTTE

LPE N° 005—capec-sngrc/13

Date de publication :
Février 2013

COMMENT LA CORRUPTION AFFECTE LA CONTRIBUTION DES DEPENSES PUBLIQUES A LA CROISSANCE

DIGBEU SANDRINE

1. Introduction

La corruption est un fléau qui mine toutes les sociétés. La Banque Mondiale (1997) la définit comme l'« abus d'une charge publique en vue d'obtenir des gains privés ». Au cours de ces dix dernières années, les pays membres de l'UEMOA ont connu des crises diverses et un climat des affaires défavorable à la croissance économique. Cette situation se traduit par des goulots d'étranglement tant au niveau des procédures administratives qu'au niveau de l'environnement juridique des affaires (BCEAO, 2006). De plus, l'indice de perception de Transparency

L'indicateur du contrôle de la corruption de Kaufman et al (2010) qui est compris entre -2,5 et 2,5 indique que tous les Etats de l'UEMOA pratiquent une mauvaise gouvernance car leur indice se trouve en dessous de 0.

Parallèlement, le taux de

International classe ces pays parmi les plus corrompus au monde. En effet, sur un effectif de 182 pays les rangs respectifs des Etats de l'UEMOA sont : Bénin (100) ; Burkina-Faso (100) ; Côte d'Ivoire (154) ; Guinée-Bissau (154) ; Mali (118) ; Niger (134) ; Sénégal (112) et le Togo (143). C'est pourquoi depuis quelques années la bonne gouvernance fait l'objet d'une attention particulière aux yeux des bailleurs de fonds des pays en développement qui conditionnent leurs concours à celle-ci.

Les Etats conscients du fait que la corruption détruit

croissance du PIB est passé de 4,1% à 3,8% de 2005 à 2008 ; ce qui est inférieur au taux de 7% nécessaire pour réduire la pauvreté dans la zone. Ainsi, la faiblesse du taux de croissance pourrait incomber à la corruption. En effet, la corruption diminue les aptitudes de l'Etat à investir dans l'économie. Aussi

leur crédibilité ont entrepris des réformes en vue de lutter contre ce fléau. Comme exemple, nous pouvons citer la directive N° 02/2000/CM/UEMOA portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux dans les Etats de l'UEMOA adoptée en 2003 et la directive N° 05/2005/CM/UEMOA portant sur le contrôle et la régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA. Toutefois, malgré ces réformes l'état de la gouvernance n'est pas reluisant.

entraîne-t-elle une augmentation des dépenses publiques en détournant les ressources vers les secteurs favorables à la corruption. Au vu de tout ce qui précède, il est légitime de se poser la question de savoir comment la corruption biaise la contribution des dépenses publiques à la croissance.

*Cette lettre de Politique Economique
est Publiée dans le Cadre de la
Convention CAPEC-SNGRC 2012-2013.*

Par conséquent, cette lettre de politique économique a pour objet d'analyser l'impact direct du contrôle de la corruption sur

le PIB réel par habitant ainsi que son impact indirect à travers le canal de l'investissement public.

2. Le Canal de l'investissement public

La corruption est généralement attribuée à l'intervention de l'Etat dans l'économie. Elle rend l'activité économique moins efficace et est à l'origine des mauvaises prestations de services publics de base. La corruption crée des distorsions dans la structure des dépenses publiques. En effet, Tanzi et Davoodi (1997) montrent que les dépenses d'éducation sont moindres dans les pays à forte corruption. Pourtant, réduire l'offre de l'éducation réduit le revenu futur et renforce les inégalités économiques. D'un point de vue théorique et empirique la distorsion des dépenses publiques due à la corruption a fait l'objet de plusieurs recherches.

De La Croix et Delavallade (2007) ont examiné le canal de l'investissement public par lequel la corruption affecte la croissance. Ils montrent que la corruption altère la structure des dépenses publiques et éloigne l'économie du ratio optimal de dépenses publiques et freine la croissance.

Aussi, à l'aide d'estimations économétriques ceux-ci montrent en effet que, dans les pays les plus riches et les plus démocratiques, lorsque la corruption est rendue possible par un système de droit défaillant, la structure des dépenses publiques est déformée au profit des dépenses d'éducation et de santé, afin de décourager les chercheurs de rente de la corruption. Cette distorsion réduit la croissance. Dans les pays les plus pauvres, une technologie de corruption efficace affaiblit le ratio des dépenses en favorisant les dépenses en capital physique au détriment des dépenses d'éducation et de santé. En outre, la corruption accroît non seulement les dépenses militaires (Gupta, Sharan et Mello, 2000), mais aussi des dépenses d'ordre et services publics, d'énergie, et de culture par rapport aux dépenses d'éducation et de santé (Delavallade, 2006). Ce pendant, l'efficacité des dépenses publiques dans la croissance reste mitigé.

Gupta et al (2002) sur un échantillon de 39 pays à faible revenu répartissent les effets de la composition des dépenses sur la croissance économique. Ces auteurs trouvent que les pays où les dépenses publiques sont concentrées sur les salaires ont tendance à avoir une croissance faible pendant que ceux qui allouent une grosse part au capital et aux biens et services hors mis les dépenses consacrées aux traitements et salaires améliore rapidement l'expansion de la production.

Nubukpo (2003) évalue l'impact des dépenses publiques totales et de la composition de celles-ci sur la croissance de l'UEMOA entre 1965 et 2000. Il ressort des estimations effectuées, qu'à court terme les dépenses publiques totales n'ont pas d'impact significatif sur la croissance dans la majorité des économies de l'union. A long terme, la hausse des dépenses publiques a un impact sur la croissance nettement différencié par pays.

3. Résultats empiriques

Nous avons analysé empiriquement l'impact direct du contrôle de la corruption sur le PIB réel par habitant et son effet indirect à travers le canal de l'investissement public dans l'UEMOA sur la période 1998-2010. Les résultats des estimations indiquent que le contrôle de la corruption a un impact direct positif et significatif sur le PIB réel par habitant. Dans l'UEMOA, l'augmentation du contrôle de la corruption de 1% entraîne une augmentation du PIB réel par habitant de 0,11%. Ces

résultats sont conformes à ceux de Shleifer et Vishny (1993) qui montrent que la recherche de rente, en particulier dans le secteur public, décourage les activités économiques innovatrices et réduit la croissance économique. Mauro (1995) a également trouvé que la corruption a un impact négatif et significatif sur la croissance. Ainsi, tous ces auteurs démontrent que plus les Etats contrôlent la corruption, plus cela a un impact positif sur la croissance.

Par contre, l'impact indirect du contrôle de la corruption sur le PIB réel par habitant « via » l'investissement public est négatif quoique faible, ce qui dénote une improductivité de l'investissement public induite par le contrôle de la corruption. Ainsi, lorsque le contrôle de la corruption augmente de 1%, son impact à travers l'investissement public réduit le PIB réel par habitant de 0,004%.

4. Recommandations

Au terme de cette étude, les principaux résultats appellent un certain nombre de recommandations. Il convient d'abord, de renforcer les structures d'audit, de contrôle et de lutte contre la corruption car elles permettront de faire l'état des lieux complet de la gestion des ressources. Aussi inciteront-elles de moins en moins les fonctionnaires à faire des détournements. Ensuite, il est nécessaire de sensibiliser les fonctionnaires et les agents économiques privés sur les coûts et les conséquences de la corruption dans les pays membres de l'UEMOA. En effet, Gray et Kaufmann (1998) énumèrent les coûts économiques de la corruption qui, en

fin de compte, réduisent les recettes publiques et leur efficacité. Enfin, il convient à l'Etat d'améliorer les conditions de travail des fonctionnaires parce qu'ils utilisent la corruption comme une alternative qui leur permet de gagner des revenus complémentaires dans l'objectif d'assurer un niveau de vie décent à leurs familles respectives. Toutefois, tout cela ne peut se faire sans un cadre juridique approprié qui servira de balise et de repère pour la prise de sanctions des actes de corruption.

Références bibliographiques

Banque Mondiale (1997), « L'Etat dans un monde en mutation », *Rapport sur le Développement dans le monde*, Banque Mondiale, Washington, Etats-Unis.

De La Croix D and Delavallade C. (2007), «Corruption et Allocation Optimale de l'Investissement Public», *Revue économique*, Vol.58, N° 3, mai 2007,p 637-648.

Delavallade C. (2006), « Corruption and Distribution of Public Spending in developing Countries », *Journal of Economics and Finance*, 30 (20), pp 222-239.

Gray W. C et Kaufmann D. (1998), « Corruption et Développement

», *Finances et Développement*.

Gupta S., Clements B., Baldacci E and Mulas- Granados C. (2002), « Expenditure Composition, Fiscal Adjustment, and Growth in Low Income countries», *IMF Working Paper* WP/02/77.

Gupta S., et al (2000), «Corruption and Military Spending», *IMF Working paper* N° 00/23.

Kaufmann D., Kraay A. and Mas-truzzi M. (2010), « The Worldwide Governance Indicators: Methodology and Analytical Issues », *World Bank, Draft policy Research Working Paper*.

Mauro P. (1995), « Corruption and Growth». *Quarterly Journal of Economics* 110, 681-712.

Nubukpo K. K. (2003), «Dépenses publiques et croissance dans l'UEMOA», *CIRAD*, Montpellier, France, pp 1-28.

Shleifer A. and Vishny R. W. (1993), « Corruption», *the Quarterly of Economics*, August.

Tanzi V. and Davoodi H. (1997),« Corruption public investment and growth», *IMF Working Paper* WP/97/139.

Adresse SNGRC: 27 BP 274 Abidjan 27
Tél: 22 40 50 36
Fax: 22 41 01 67

Adresse CAPEC : 08 BP 1295 ABIDJAN 08
Tél. : 22 44 41 24
Fax : 22 48 51 68
E.mail : capec@afnet.net
Situation géographique :
Boulevard Latrille, près du Lycée Classique d'Abidjan



Ceci est une publication de la CAPEC et du SNGRC
Maquette : CAPEC-SNGRC
Impression : Reprographie du CIRES

Les points de vues soutenus dans cette lettre ne peuvent être attribués au Comité de Pilotage, à la Direction et aux bailleurs de fonds de la Cellule, ni aux Responsables du SNGRC, mais à leurs seuls auteurs.

*Dr AHOURE Alban Al. E.
Directeur p. i. de la CAPEC*